

# Le journal de

L'île  
vivante

Le journal de l'association « Ensemble pour une Île Vivante » - N° 55

## ÉDITO : UN PROJET À CONSTRUIRE D'ABORD ENSEMBLE

Les déclarations et les publications de ces dernières semaines démontrent un intérêt tout particulier que portent les partis politiques à notre ville. Si certains d'entre eux ont beaucoup somméillé, voire hiberné pendant ce dernier mandat, nous ne pouvons que nous réjouir de cette pluralité offerte aujourd'hui, et peut-être encore demain, à nos concitoyens.

De notre côté, l'association « Ensemble pour une Île Vivante » s'est réunie en assemblée générale le 15 septembre dernier. **Ses adhérents et sympathisants ont décidé de soutenir à nouveau une liste citoyenne, écologique et solidaire** aux prochaines élections municipales de mars 2008. Confiance lui ayant été renouvelée, Michel BOURGAIN, le maire de notre commune, conduira celle-ci, accompagné d'hommes et de femmes reflétant la diversité de notre population : des personnalités aux sensibilités politiques diverses, tendues vers le même objectif de conduire un projet d'avenir pour notre ville. **Notre union ne repose donc pas sur une coalition de partis mais sur une association d'idées, de valeurs, d'engagements et d'ambitions pour l'Île-Saint-Denis.**

Forts d'un bilan solide, des élus de l'Île Vivante et de nouveaux candidat(e)s se représenteront en mars prochain à vos suffrages. **Au-delà des insuffisances, la dynamique de réalisations positives mérite d'être prolongée avec l'expérience acquise.**

Intégration à l'agglomération de Plaine Commune, démocratie participative renforcée (référendum citoyen, commissions ouvertes aux citoyens, comités de quartier, conseil de la vie associative...), finances de la ville assainies (investissements triplés, hausse des impôts locaux minimisée...), avenir de la ville solidement orienté et résolument mis en œuvre (aménagement de la friche Michels, projet d'aménagement du site du Printemps...), sans oublier le règlement des déficits abyssaux laissés par nos prédécesseurs (convention SIDECE, Chalet d'Abriès,...) et les impasses faisant figure de « patates chaudes » (cuisine communale menacée de fermeture par les services sanitaires, enfants de l'école du Centre dans les baraquements datant de plus de 50 ans...) : **les élus de l'Île Vivante peuvent être fiers de leurs actions.**

Mis en confiance par les réalisations passées et encouragés par les nombreux projets engagés, beaucoup de citoyen(ne)s ont rejoint notre dynamique pour bâtir ensemble le projet d'avenir pour notre ville. 6 groupes de réflexion travaillent à sa réalisation en répondant le plus largement possible aux besoins et aux aspirations. **A vous de nous rejoindre à votre tour pour définir collectivement le nouveau contrat communal que nous passerons avec la population !**

Christian VIZIER  
Président de l'association  
« Ensemble pour une Île Vivante »

### Commissaire zélé...

**Nous avons un commissaire zélé. Faut-il s'en féliciter. Le zèle est comme le cholestérol. Il y a le bon et le mauvais.** Apparemment le rapport, entre l'un et l'autre, de monsieur le commissaire n'est pas rassurant. Le Sarkozèle est dominant. Ses agents ne nettoient pas encore nos rues au Karcher, mais envoient en fourrière, sans préavis les voitures stationnées sur des espaces publics autorisés depuis 50 ans.

Le 7 novembre après midi, policiers et camions d'enlèvement ont fait une descente place de la Libération

pour verbaliser et enlever les voitures stationnées le long du bâtiment de la résidence. Insensibles aux arguments des riverains, les agents ne savaient que répéter à l'envi l'argument confirmé par le commissaire à Monsieur le maire : « la contravention est conforme au code de la route. ».

Selon le commissaire, les victimes peuvent plaider leur cause auprès du tribunal compétent. Pourquoi faire ? Opposer le droit coutumier au code de la route ? Porter plainte contre ses services pour défaut de verbalisation d'un non respect du code de la route, connu depuis 50 ans.

...

## Commissaire zélé... (suite)

••• Soyons sérieux ! il ya mieux à faire. Par exemple, l'enlèvement des voitures en stationnement gênant, qui lui sont signalées régulièrement par l'agent communal. C'est sans doute moins rentable pour les caisses de l'Etat et les entreprises d'enlèvement, mais plus efficace pour la circulation. Les consignes « Sarkoziennes » lui font obligation de résultat. Obligation de rentabilité financière ou d'ordre public ?

Une action aussi brutale et injustifiée n'est pas faite pour établir les bons rapports entre la population et la police, pourtant nécessaires. Monsieur le commissaire,

devrait avoir conscience, qu'en donnant à la population le sentiment qu'elle est à la merci de ses humeurs il n'engendre que crainte et méfiance à l'égard de la police. En frappant au porte monnaie d'honnêtes habitants, des travailleurs, aux revenus comptés, respectueux de l'ordre public, il suscite révolte et hostilité.

Concentrez vos forces, Monsieur le commissaire, à la sécurité et à la collaboration avec la municipalité pour une signalisation conforme au code de la route et aux besoins de stationnement des habitants. Alors, vous serez accueillis à bras ouverts.

Joseph DA COSTA

## Convention SIDEC/Ville

### Une clôture qui met notre île à l'abri d'une charge financière insupportable

Pour mémoire, la ville de l'Île-Saint-Denis, alors sous municipalité PCF/PS, a passé en octobre 1989 une convention d'actions d'aménagement avec la SIDEC, société d'économie mixte d'aménagement appartenant au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Avec cette convention, la ville concédait à la SIDEC les opérations d'aménagement répondant aux objectifs suivants :

- La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat ;
- La lutte contre l'insalubrité ;
- La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti.

Grâce au droit de préemption, la SIDEC avait pour mission d'acquérir des terrains et des immeubles vétustes bâtis et, le cas échéant, les libérer de leurs occupants en assurant le relogement des locataires. Certes, cette intervention a généré quelques réalisations correspondant à l'objet de la convention comme les 6 quai de Seine et 2 rue de l'Eglise, 2 à 5 quai de la Marine... Mais, elle a aussi laissé des friches considérables comme aux 1-3-5-7 avenue Jean Jaurès, du 11 à 37 quai de la Marine. C'est ainsi que les bâtiments ont été squattés à la suite de négligences avérées de gestion.

En plus de cette intervention, **la SIDEC a également entrepris des acquisitions peu en rapport avec l'objet de la convention.** Au cours de la période allant de 1989 à 2000, elle a ainsi effectué des achats d'appartements dans des copropriétés en très bon état (Résidence Libération 1, résidence de l'Île, résidence du Saule Fleuri...). Ces logements loués de façon plus ou moins

continue ont la plupart été revendus, générant des déficits financiers considérables pour la collectivité.

A titre d'exemple : un logement type F2 situé au 2 rue Joliot Curie a été acquis en 1990 pour 350 000 Francs. Les frais financiers et de gestion s'élèvent à 370 000 Francs, soit un coût global de 720 000 Francs (environ 109 000 €). En 2002, cet appartement, évalué à 200 000 Francs (environ 30 500 €), a été revendu, portant un déficit à la charge de la puissance publique de l'ordre de 500 000 Francs (environ 76 200 €).



**Il ressort de cette gestion un déficit considérable** pour la puissance publique, à la hauteur de 6,1 M€ Que cette dernière prenne en charge une partie des pertes générées par l'impéritie du marché privé du logement, soit, mais que cette intervention publique alimente les banques est indécent et immoral.

Tout aussi grave, d'après la convention, notre ville était pleinement solidaire pour supporter ce déficit. Dès que la nouvelle équipe municipale de l'Île Vivante est arrivée en 2001, Michel BOURGAIN s'est rapproché du Ministère de l'Intérieur et a demandé une expertise à la Direction Générale des Collectivités Locales, qui a conclu que notre commune n'était pas directement engagée par l'application de la convention du 27 octobre 1989. **Six années d'efforts ont été néanmoins nécessaires pour sortir notre ville « par le haut » avec une clôture de cette affaire sans coût financier pour la commune.** Sur un plan urbanistique, l'opération du 1-3-5-7 avenue Jean Jaurès est en cours d'achèvement avec la réalisation de 22 logements neufs. La quasi-totalité des logements acquis dans des immeubles en copropriété a été cédée et les immeubles délabrés ont été démolis... Enfin, l'aménagement sur les parcelles de terrain du quai de la Marine est en bonne voie avec la construction à venir de logements neufs.

**En conclusion, au plan financier, sur le déficit total de 6,1 M€, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis prend en charge 4,4 M€ et Plaine Commune accepte de supporter le déficit résiduel de 1,7 M€**

Rappelant que la gestion du bien public est une charge qui oblige celles et ceux qui la portent à opérer avec plus de rigueur que pour ses propres biens, Michel BOURGAIN a fait voter, lors du Conseil municipal du 8 novembre dernier, le transfert de la convention d'actions d'aménagement confiée à la SIDEC à la Communauté d'agglomération de Plaine Commune.

# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

de Plaine Commune et l'Île-Saint-Denis

**Le Conseil de développement est l'unique organe de démocratie participative de Plaine Commune. Il est saisi par le Conseil communautaire ou s'autosaisit pour donner des avis sur des problématiques et des sujets relatifs au développement du territoire.** L'Île-Saint-Denis est représentée au Conseil de développement depuis septembre 2003 mais la Communauté d'agglomération ne s'est dotée officiellement de ce Conseil qu'en mars 2005. (conformément à l'article 26 de la loi sur l'aménagement du territoire dite loi Voynet de 1999).

Aujourd'hui le Conseil de développement est composé de 54 citoyens investis dans la vie collective du territoire : acteurs de la vie associative, des services publics locaux, des organes de quartier (Comités, démarches, Conseils...), du monde économique et syndical. Chaque membre est engagé bénévolement pour une durée de trois ans. Par principe aucun élu ne figure dans le Conseil de Développement.

Les membres du Conseil de développement se réunissent

**Actuellement deux habitants de L'Île-Saint-Denis apportent leur contributions** aux actions initiées par le Conseil de Développement : l'un est membre de l'équipe d'animation<sup>1</sup> et animateur du groupe **culture** ; le second est membre du groupe **transport et déplacement**.

chaque trimestre en Assemblée plénière afin de valider leurs thèmes de travail et d'adopter les contributions élaborées dans les différents groupes<sup>2</sup>. De plus, l'Assemblée plénière est aussi l'occasion de faire le point sur les activités ainsi que sur le fonctionnement interne du Conseil (bilan d'activités, rencontres avec les élus, etc.). Enfin, c'est là que sont discutés les principaux thèmes d'actualité en lien avec le territoire (Schéma Directeur Régional de l'Île de France...) et qu'est décidée l'organisation d'événements destinés à enrichir la réflexion du Conseil ou à promouvoir ses activités.

Depuis 2004, le Conseil de développement a élaboré une dizaine de contributions, notamment sur les documents de planification (SCOT, PLH, PLD...) pour lesquels son avis est devenu un passage quasi obligé.

Aujourd'hui, les perspectives de travaux s'orientent également vers des thèmes de réflexion qui ont émergé au fil des contributions. Ainsi, le Conseil se penchera sur des thématiques telles que la densité, la démocratisation de la culture, l'émergence d'une identité communautaire, les services publics locaux et l'éco-développement.

A ce jour le Conseil de développement a élaboré de

nombreuses contributions comme le Budget (2005, 2006 et 2007), le Plan Local de l'Habitat, l'habitat insalubre, le projet d'agglomération, le projet de territoire (SCOT), l'emploi avec le développement local intégré, le Plan Local de Déplacement et les Jeux Olympiques 2012.

Le Conseil de développement a organisé et organise encore des rendez-vous dans les différentes villes du territoire. L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants afin de faire connaître le Conseil et partager ses travaux. C'était le cas en Décembre 2006 à L'Île-Saint-Denis, environ 40 personnes réunies à l'Espace Jeunes ont participé à un débat très animé autour des thèmes de la démocratie participative et du « Plus communautaire ».

Les 29 et 30 Novembre 2007, le Conseil de développement de Plaine Commune a organisé en partenariat avec la Coordination nationale, les 8èmes Rencontres nationales des Conseils de développement sur le thème « Solidarités et Territoires ».

**Lien :** [http://www.plainecommune.fr/page/p-303/art\\_id/](http://www.plainecommune.fr/page/p-303/art_id/)

**Contact :** Conseil de Développement de Plaine Commune  
21 avenue Jules Rimet 93218 Saint-Denis Cedex  
Tél. 01 55 93 57 52

[conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)

<sup>1</sup> L'équipe d'animation est composée de 7 personnes représentatives des différentes familles du Conseil. Elle est chargée d'impulser et de coordonner les activités du Conseil (calendrier, ajustement du rythme de travail avec celui de la communauté, etc.), elle se réunit une fois par mois.

<sup>2</sup> Six groupes de travail : « Emploi et Développement économique », « Habitat », « Budget », « Projet de territoire », « Transport et déplacement », « Culture ».

Zine-Labidine LASSOUED

## Qui va mettre une droite ?

Deux nouvelles associations ont vu le jour dernièrement. Malheureusement, « Priorité pour notre île » et « Réagir » ne sont pas des associations de bienfaisance, ce sont deux listes de droite. Bizarrement elles ne revendiquent pas une quelconque appartenance politique, tel un vengeur masqué qui ne sort que la nuit !

La première, « Priorité pour notre île », a produit un joli questionnaire qui démontre que ses auteurs ne connaissent pas notre ville. C'est une sorte de « bric-à-brac » de questions qui met en lumière la méconnaissance des deux signataires dont l'un, militant UMP, habite à Saint-Denis et pour l'autre est conseillère municipale UMP à Epinay-sur-Seine.

La seconde « Réagir » porte bien son nom puisqu'à travers un tract rageur contre « Priorité pour notre île », elle lui rappelle qu'avec l'appui de M. ESPÉRON, c'est elle qui représente le canal historique de l'UMP.

La nuance ne semble pas être la qualité première de ces concurrents. Attention, le parachutage est un sport à risque, surtout lorsque celui-ci est politique ! L'Île-Saint-Denis est une petite bande de terre entourée par la Seine, un coup de vent et l'on se retrouve vite à l'eau !

Christian VIZIER

## Ki-a-di ?

« Si Sarkozy avait été président en 2003, il est probable qu'il aurait approuvé la guerre contre l'Irak parce qu'il aurait répugné à causer un déplaisir à l'allié américain ».

Réponse : François GOULARD, député UMP du Morbihan

## ÇA SE PASSE comme ça ... au CONSEIL MUNICIPAL !

**Devant un public relativement nombreux, le Conseil municipal du 8 novembre 2007 a abordé le transfert de la convention SIDEC** qui aurait pu « plomber » durablement les finances de notre ville. Après son exposé - repris en partie dans notre article « Convention SIDEC/Ville : une clôture qui met notre île à l'abri d'une charge financière insupportable » - Michel BOURGAIN, a laissé la place aux interventions des élus.

Un silence, presque religieux, a soudain envahi notre petite assemblée. Point de remarques ou de

commentaires des élus de l'opposition qui, préalablement, venaient de rester muets sur les orientations budgétaires 2008 de notre ville, celles-ci étant pourtant jugées réalistes par le cabinet conseil et comptable de la ville.

**N'étant pas habitué à tant de mesure de la part de nos collègues de l'opposition PC/PS,** la question à notre conseiller général concernant la gestion de ce dossier n'a évidemment pas manqué de fuser. Vice-président du Conseil général chargé des finances, Ronan KERREST n'a pu opposer qu'une courte réponse mais non moins révélatrice de cette gestion calamiteuse : « Je n'ai rien à dire ». Sursautant de surprise, les élus de

l'Île Vivante ne peuvent qu'insister, de peur que notre conseiller général ait mal compris la question. Nouvelle réponse toute aussi courte « Je n'étais pas conseiller général à l'époque ».

Certes, monsieur KERREST, vous n'étiez pas encore conseiller général en 1989 mais vous avez été maire adjoint chargé de l'Urbanisme dès 1995. Un de vos proches, conseiller municipal aujourd'hui d'opposition, a eu le courage de reconnaître ses erreurs dans la gestion du dossier SIDEC. **Comme quoi, la grandeur n'est pas proportionnelle aux responsabilités !**

## BANQUE POSTALE ou POSTE DU FUTUR ?



Voici sept ans les restructurations du service postal livré au privé et à la concurrence avaient fortement inquiété nos concitoyens. L'Île

Vivante, avait largement contribué à la naissance du Comité de défense de la poste. Pour le financer une enveloppe « T'es timbré ! Ne touche pas à ma Poste » avait été éditée et vendue. Les craintes étaient fondées. Depuis le service financier prend le pas sur le service public. Même si l'Europe reporte l'ouverture à la concurrence de 2009 à 2011 les menaces de transformation de notre bureau de poste en guichet bancaire demeurent.

### Un Comité de défense de la poste qui reste actif !

Comme en témoigne la présence de madame Nicole FERNANDEZ, représentante du comité lors de la rencontre entre la ville et la Direction départementale de La Poste. Son compte-rendu de réunion nous éclaire

sur les dysfonctionnements de la distribution du courrier et les incertitudes pour l'avenir du bureau de poste de l'Île-Saint Denis. S'en dégage l'absolue nécessité de la vie du comité et son action pour préserver un service public de proximité. Lorsque le Maire s'étonne du retour en mairie de 66 courriers bien adressés à des habitants de la commune, la réponse est « **le chef d'établissement ne gère pas les facteurs, à l'Île-Saint Denis, nous ne sommes qu'un bureau d'expédition. Les réclamations sont reçues au bureau de poste et transmises au responsable du tri de la Plaine-Saint-Denis** ». Autrement dit « réclame toujours, tu recevras 6 mois après des justifications et rien ne changera »

### Et l'avenir ?

La Poste a engrangé 500 M€ de bénéfice en 2006. La moitié devrait aller aux investissements pour le traitement du courrier et la modernisation des bureaux de poste. Mais à l'Île-Saint-Denis, la fréquentation n'est pas suffisante

pour figurer sur la liste des « postes du futur ». Il nous manquerait 70 fréquentations par jour. En principe, les investissements anticipent l'avenir. Or, avec la transformation du centre-ville en cours, la construction de 200 logements en 2008, la direction de La Poste devrait avoir dans ses cartons un projet de « Postes du futur ». Mais voilà, la décision appartient à la Direction immobilière « GRAND PUBLIC » sans doute plus sensible à la valorisation boursière qu'à la valorisation du service public.

### A prendre en mains !

Avec le « Comité de défense de la poste » agissons, si nous voulons que notre bureau de poste reste un service de proximité complet. Pourquoi pas une pétition. Et pourquoi, aux municipales, La liste citoyenne d'« Ensemble pour une Île Vivante » n'inscrirait-elle pas dans son programme « la Poste du futur ». Les voix qu'elle recueillera seront autant de signatures à verser au dossier de la fameuse Direction immobilière « GRAND PUBLIC ».



Joseph DA COSTA



**Si vous souhaitez réagir à propos de notre journal !**

Ecrivez-nous : Association « Ensemble pour une Île Vivante » BP 50 - 93451 L'Île-Saint-Denis cedex

Rédaction du journal de l'Île Vivante - BP 50 - 93451 L'Île-Saint-Denis cedex  
Directeur de rédaction : Luc GUENET - Comité de rédaction collégial.

